

ERIC DUPOND-MORETTI, UN MINISTRE IMPOSSIBLE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 OCTOBRE 2022

Eric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, a été renvoyé le 3 octobre devant la Cour de justice de la République (CJR) par les trois magistrats indépendants de la commission d'instruction de cette juridiction, seule habilitée à juger les ministres poursuivis pour des crimes ou des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Bien que la LDH (Ligue des droits de l'Homme) soit opposée à cette juridiction d'exception, c'est une situation tout à fait inédite qu'un ministre en exercice, qui plus est ministre de la Justice, soit renvoyé pour un procès devant la CJR et, a fortiori, reste en fonction dans ces conditions.

Eric Dupond-Moretti est soupçonné de prise illégale d'intérêts. Il lui est reproché d'avoir utilisé sa fonction de garde des Sceaux pour évincer, par des sanctions disciplinaires, des magistrats financiers dont il aurait dû, au contraire, garantir l'indépendance. Lors de la récente audience disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), aucune sanction n'a été demandée contre les deux magistrats du Parquet national financier (PNF) effectivement poursuivis.

Il voulait aussi faire sanctionner le juge d'instruction Edouard Levrault, qui avait mis en examen à Monaco l'un de ses clients, milliardaire russe, dans une affaire de corruption concernant l'AS Monaco. Ce juge vient d'être relaxé des poursuites disciplinaires par le CSM.

Depuis sa création en 1993, huit ministres et trois secrétaires d'Etat ont été renvoyés devant la CJR, mais aucun ne l'a été alors qu'il était encore en fonction. Eric Dupont-Moretti lui est toujours garde des Sceaux.

Une telle mansuétude à son égard renvoie l'image déplorable d'un monde de décideurs s'estimant au-dessus de la loi commune et faisant fi d'une justice égale pour toutes et tous.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1891

